

**Législation de la sixième session du vingt et unième Parlement,
du 28 février 1952 au 20 novembre 1952—suite**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Défense nationale	
—fin 38 4 juill.	<i>Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils</i> , modifie les annexes I et II de la Loi afin de pourvoir à des augmentations comparables à celles qui ont été effectuées à l'échelle de base des pensions, en vertu de la Loi des pensions.
47 4 juill.	<i>Loi modifiant la Loi des pensions</i> modifie l'allocation versée, pour l'usure des vêtements par suite d'une amputation ou par l'emploi d'appareils, et assure une pension plus considérable aux parents à la charge du membre des forces décédé.
52 4 juill.	<i>Loi modifiant la Loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants</i> , prolonge jusqu'au dernier jour de la première session du Parlement la date d'expiration de la loi.
53 4 juill.	<i>Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants</i> , permet de verser à une succession la valeur nominale de la police d'assurance dans les cas où le produit de cette police est versé à la succession de l'assuré.
54 4 juill.	<i>Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants</i> , modifie entièrement la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants, et contient certaines dispositions nouvelles en vue d'augmenter les allocations, de hausser le montant du revenu permis et de venir en aide aux anciens combattants employables.
Finances—	
2 1 ^{er} avril	<i>Loi des subsides n^o 1, 1952</i> , accorde le paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, de certaines sommes d'argent pour subvenir aux dépenses du service public pour 1952-1953.
3 1 ^{er} avril	<i>Loi des subsides n^o 2, 1952</i> , accorde le paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, de \$246,542,813 pour subvenir aux dépenses du service public imputables sur l'année 1951-1952.
4 29 mai	<i>Loi des subsides n^o 3</i> , accorde le paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, de certaines sommes d'argent pour subvenir aux dépenses du service public pour 1952-1953.
18 18 juin	<i>Loi modifiant la Loi de 1951 sur la convention entre le Canada et la France en matière d'impôts sur le revenu</i> , confirme une modification apportée à la convention entre le Canada et la France en matière d'impôts sur le revenu conclue en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale, en ce qui concerne les impôts sur le revenu.
23 18 juin	<i>Loi modifiant le Tarif des douanes</i> , modifie le tarif des douanes de plusieurs articles qui figurent à la liste de la présente loi.
24 18 juin	<i>Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux</i> , apporte un certain nombre de modifications en vue de corriger les inexactitudes et les anomalies qui se sont produites depuis quelques années.
26 18 juin	<i>Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934</i> . La modification porte sur la définition de spiritueux et de tabac et concerne surtout les peines pour infraction à la loi.
27 18 juin	<i>Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise</i> , donne suite aux modifications portant sur la taxe d'accise et la taxe de vente contenues dans le budget.
29 18 juin	<i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu</i> , porte exécution des offres du budget concernant les modifications de l'impôt sur le revenu.
30 18 juin	<i>Loi modifiant la Loi sur la Banque d'expansion industrielle</i> , autorise la Banque à accorder une aide financière aux services aériens commerciaux exploités au Canada, de la même façon qu'aux autres entreprises industrielles, et porte de 25 à 50 millions de dollars la limite de l'assistance financière pouvant être accordée aux emprunteurs en divers montants dépassant \$200,000.
32 18 juin	<i>Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif</i> , pourvoit à une hausse du traitement des membres de la Commission.
40 4 juill.	<i>Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes</i> . La présente loi met à jour les dispositions de la loi antérieure sur la monnaie ainsi que les dispositions législatives concernant la Monnaie royale canadienne. La Loi sur le contrôle des changes est abrogée et à sa place, les dispositions générales de la Loi de 1935 sur le fonds du change sont remises en vigueur.